



Syndicat National  
des Enseignements  
de Second Degré

ACADEMIE DE VERSAILLES

Arcueil, le 24 mai 2017

Cher(e) collègue,

La FPMA examinant les demandes de congé de formation pour l'année 2017-2018 s'est tenue inhabituellement tard cette année, après avoir été reportée à deux reprises : une première fois au motif d'un important problème informatique rencontré par l'administration ; la seconde à l'initiative du SNES-FSU, suite au refus unanime de siéger des organisations syndicales. Du fait d'un prétendu « conflit d'agenda », dont les représentants syndicaux n'ont été informés que le jour même, l'administration rectorale entendait en effet établir la liste des bénéficiaires du congé de formation sans le Secrétaire général adjoint DRH, sous la seule présidence du chef de la DPE, non habilité à prendre les décisions propres à répondre à nos demandes ! Tenir une FPMA dans ces conditions n'aurait permis d'obtenir aucune évolution significative du projet de l'administration et serait donc allé à l'encontre de l'intérêt des collègues.

Le contingent, de 110 ETP (Equivalent Temps Plein), soit 1320 mois, n'a pas évolué depuis 2011. Or, il ne peut être inférieur à 0,2% de la masse salariale de l'academie qui, déjà l'an dernier, était en augmentation. Nous avons exigé de disposer de toutes les informations nécessaires (chiffres de la masse salariale, pourcentage consacré par le rectorat au congé formation...) et demandé qu'en tout état de cause, ce contingent soit augmenté. Les personnels doivent, en effet, attendre en moyenne 7 ans pour la préparation d'un doctorat ou de l'agrégation, formations pourtant les plus hautement barémées.

Suite à nos interventions, l'administration avait accepté l'an dernier de reporter les mois non utilisés en 2015-2016 (demandes de report) sur 2016-2017. Nous avons obtenu cette année la reconduction de ce principe. Non seulement les 31 mois ont été reportés, mais nous avons obtenu que l'administration anticipe, faisant passer le contingent à 1406 mois et permettant à 9 collègues supplémentaires de bénéficier d'un congé de formation. A quelques exceptions près, toutes les 7èmes demandes et au-delà ont été satisfaites, ainsi qu'une trentaine de 6èmes demandes. 197 collègues bénéficieront l'an prochain du congé formation. Le SNES a rappelé sa demande de doublement des congés formation et de rétablissement du congé mobilité. **La barre pour obtenir le congé formation cette année est à 255 points (date de naissance 8/04/1974, au bénéfice du plus âgé).**

Les commissaires paritaires du SNES ont consulté tous les dossiers des collègues en rang utile, avec une attention particulière pour ceux des syndiqués et des collègues qui nous avaient adressé le double de leur demande ou un courrier. Ils se sont aussi assurés que dans le calcul des trois années de service requises pour pouvoir postuler, le Rectorat avait pris en compte les éventuels services de non titulaires (en tant que MI-SE, AED, vacataires...). Du fait, sans doute, de la date limite de dépôt des candidatures, encore trop anticipée (fixée au 6 janvier cette année), de nombreux dossiers sont arrivés hors délai et nous demandons de nouveau pour l'an prochain le retour à une date limite de dépôt des candidatures à la fin du mois de janvier. Nous avons fait prendre en compte la candidature de collègues dont le dossier, pourtant déposé dans les délais, avait été transmis au rectorat trop tardivement par leur établissement. Chaque année, les élus SNES-FSU obtiennent, par leurs interventions répétées, des améliorations du traitement des demandes. Ainsi, la possibilité de renouveler toute demande dans les deux années suivant l'obtention du congé formation et de la voir barémée dans la continuité des précédentes est désormais acquise et inscrite dans la circulaire. **Cette année, l'administration s'est engagée à ne plus exiger, pour cette opération, de pièces apportant des informations dont elle dispose déjà (lettre de refus indiquant le nombre de demandes effectuées). Nous veillerons à ce que cet engagement soit tenu l'an prochain.**

*Les commissaires paritaires du SNES-FSU :* Julien BEAUSSIER ; Mathieu BESMIER ; Matthieu BIERCE ; Amandine BELISARDI ; François BERAL ; Laurent BOIRON ; Pascale BOUTET ; Marie CHARDONNET ; Hervé CHAUVIN ; Cécile CHEROUVRIER ; Martina ERBARTH ; Baptiste EYCHART ; Peggy GARDUNO ; Gabriel LOUIS ; Sophie MACHEDA ; Marine OCHANDO ; David QUANDALLE ; Romain ROUZAUD ; Geneviève ROYER ; Maud RUELLE-PERSONNAZ ; Loïc SANCHEZ ; Antoine TARDY.